

Montreuil, le 13 février 2014

SIGNALÉ

Aux membres de la CE,
Aux Organisations,

Chères Camarades, Chers Camarades,

A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 12 février, la DGAFP a présenté un avant projet d'arrêté cadre relatif à l'utilisation des technologies, de l'information et de la communication par les organisations syndicales.

Ce texte est porteur de recul par rapport aux pratiques existantes et il a été dénoncé comme tel par toutes les OS. L'administration s'est déclarée ouverte à faire évoluer son projet et, une nouvelle réunion doit être programmée sous quinzaine. Pour préparer au mieux cette réunion il serait fortement souhaitable que votre syndicat nous transmette un état de la situation actuelle dans votre ministère (charte d'utilisation, pratiques réelles...) ainsi que toutes les observations que vous jugerez utiles sur le projet d'arrêté.

Vu les délais de réponse à apporter à la fonction publique ces informations devraient remonter à l'UGFF avant le vendredi 21 février.

En vous demandant de nous excuser sur des délais contraints et en attirant toute attention sur l'importance de la question, notamment dans le cadre de la préparation des élections, recevez chères Camarades, Chers Camarades, mes fraternelles salutations.

Vincent BLOUET